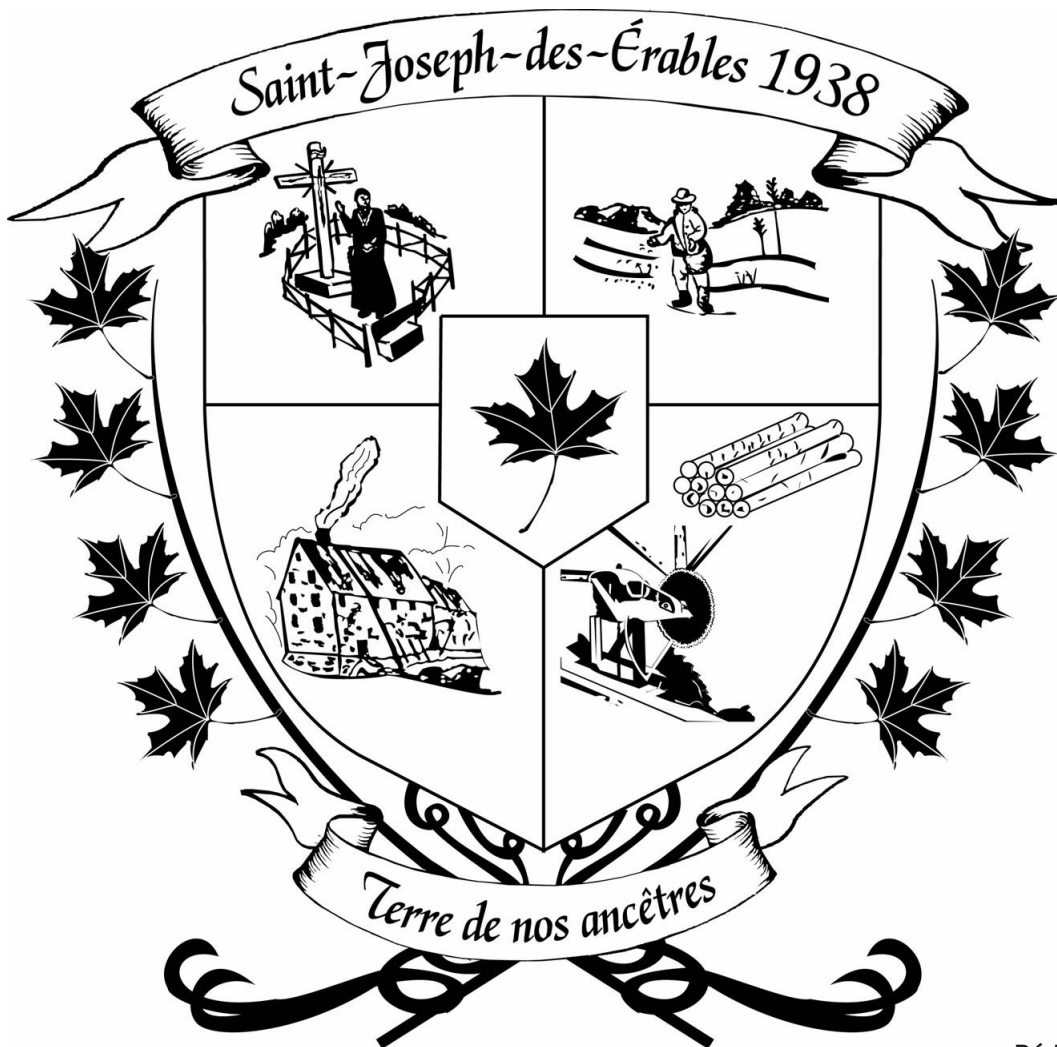


Bulletin municipal



Mot du Maire

Bonjour à tous,

En janvier, nous vous avons fait parvenir votre compte de taxes. Pour l'année 2014, le taux de taxation reste le même que celui des deux dernières années, soit 99 cents du cent dollars d'évaluation. Les dates d'échéance sont les mêmes soit le 1er mars, le 1er juin et le 1er septembre. C'est seulement si le compte de taxes foncières est supérieur à 300 \$ que les taxes sont réparties en trois versements. Autrement c'est au premier versement que le montant total est dû. Les tarifications pour les ordures, la gestion des fosses septiques et les travaux dans les cours d'eau sont payables au premier versement.

La vente des analyses d'eau est très populaire, j'ai donc le plaisir de vous annoncer le retour de cette subvention cette année. En effet, nous vous offrons la possibilité de vous procurer une analyse d'eau, au coût de 26 \$ (après la subvention de 30 \$). Une subvention par adresse civique est applicable pour l'année 2014. Pour ceux qui voudraient obtenir plus d'une analyse d'eau dans la même année, c'est possible au coût de 56 \$ chacune.

Bien à vous,

Jeannot Roy, maire

Informations générales

Déneigement des entrées privées

Nous vous demandons de faire très attention lorsque vous déneigez votre entrée. Certains citoyens laissent de l'accumulation de neige sur la route et sur l'accotement lors de leur déneigement. Nous vous rappelons que cette accumulation peut être dangereuse pour les automobilistes et complique aussi le déneigement par notre camion. Sans oublier qu'une montagne de neige peut nuire à votre visibilité lorsque vous sortez de votre entrée.

Surveillance de la rivière Chaudière

Sur le site Internet de la municipalité, sous l'onglet citoyen, vous avez accès au système de surveillance de la rivière Chaudière. Ce système permet de constater la tendance de la rivière, le niveau actuel et le débit de celle-ci. Lorsque la route du Pont est fermée, cette information y est également indiquée.

Un Aîné en or, programme de reconnaissance

La MRC Robert-Cliche a lancé le 29 octobre dernier un programme de reconnaissance pour les aînés intitulé Un Aîné en Or. Ce programme vise à souligner l'implication, l'expérience, les compétences d'aînés qui font une différence significative dans leur milieu de vie. Chaque municipalité de la MRC Robert-Cliche fera un lauréat qui sera dévoilé lors d'un gala reconnaissance au printemps 2014.

Les personnes éligibles au concours doivent être âgées de 50 ans et plus et résider sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Il est possible de soumettre sa propre candidature ou bien de soumettre la candidature d'une personne de son entourage.

Les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau municipal. Ce formulaire contient toutes les informations nécessaires pour soumettre une candidature. La date limite de participation est le 31 janvier 2014.

Lumières de rue

Nous aimerions avoir vos suggestions pour les endroits et les raisons où nous pourrions installer les prochaines lumières de rues. Vous pouvez laisser vos suggestions à votre conseiller de secteur ou au bureau municipal.

Le Défi Santé est de retour !

Le Défi Santé, c'est 6 semaines de motivation pour améliorer vos habitudes de vie ! Du 1er mars au 11 avril 2014, vous êtes invité à relever le 10e Défi Santé en visant l'atteinte de 3 objectifs pour manger mieux, bouger plus et dormir mieux pour avoir un meilleur équilibre de vie. En plus d'obtenir du soutien gratuit, vous courez la chance de gagner l'un des nombreux prix offerts ! En solo, en famille ou en équipe, inscrivez-vous à DefiSante.ca jusqu'au 1er mars.

Le Défi Santé, c'est quoi ?

La porte-parole, Mélanie Maynard, invite tous les Québécois à relever le Défi Santé ! En s'inscrivant, en solo, en famille ou en équipe, les participants visent l'atteinte de 3 objectifs :

- Objectif 5 : manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour
- Objectif 30 : bouger au moins 30 minutes par jour
- Objectif Équilibre : dormir mieux pour avoir un meilleur équilibre de vie

Ces 3 objectifs représentent des habitudes de vie gagnantes qui favorisent une meilleure santé physique et mentale !

Les inscriptions se font à DefiSante.ca jusqu'au 1er mars.

Du soutien motivant... et gratuit !

Pour ses 10 ans, le Défi Santé propose aux participants le nouveau Programme 6 semaines, qui prévoit des menus hebdomadaires mettant en vedette des fruits et des légumes, un programme de marche et des minidéfis pour dormir mieux, le tout pour les aider encore plus dans l'atteinte de leurs objectifs.

Ils reçoivent aussi, en exclusivité, des courriels de motivation hebdomadaires ainsi que le Passeport IGA, remis chez IGA, qui contient cette année 10 recettes santé signées Ricardo en plus de trucs et de coupons de réduction.

De leur côté, en s'inscrivant en famille, les parents découvriront le nouveau Parcours maison santé, qui les guidera pendant les 6 semaines du Défi Santé. En répondant au Quiz maison santé, ils obtiendront des stratégies simples à mettre en place à la maison pour aider les enfants à manger mieux et à bouger plus !

Tous les participants courent la chance de gagner l'un des nombreux prix offerts, d'une valeur totale de plus de 15 000 \$, notamment 5 000 \$ en épicerie, offerts gracieusement par IGA, et 5 000 \$ en produits financiers personnalisés, offerts gracieusement par Desjardins.

Tous les détails et plus d'information à Defisante.ca ou sur la page Facebook (facebook.com/defisante).

Séance du Conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le lundi 3 février à 19h30.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES
MRC ROBERT-CLICHE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MÉLANIE JACQUES, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 3 février 2014, les membres du conseil adopteront le règlement 2014-198 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables.

Ce code consiste à assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la Municipalité Saint-Joseph-des-Érables aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Les principales valeurs étant :

1. L'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. Le respect envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. La loyauté envers la municipalité;
6. La recherche de l'équité.

Cette séance ordinaire aura lieu à la date et endroit suivant :

DATE : 3 février 2014

HEURE : 19h30

ENDROIT : Salle du conseil municipal au 370-A, rang des Érables

Vous êtes donc cordialement invités à assister à cette assemblée ordinaire.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-deuxième jour du mois de janvier 2014.



Mélanie Jacques

Directrice générale et secrétaire-trésorière